



Commune de **CHEVREGNY**

ÉLABORATION DU *Plan Local d'Urbanisme* (PLU)

Habitants, propriétaires, associations, acteurs locaux :

≡ *Votre avis compte !* ≡

La commune de Chevregny engage l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), le document qui définira les règles d'aménagement, de construction et de préservation du territoire pour les années à venir.



POURQUOI ÉLABORER UN PLU ?

Le PLU est un document réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire communal les grandes orientations en matière de développement et de protection ainsi que les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...).



TOUS CONCERNÉS PAR LE PLU

Le PLU est réalisé en concertation avec la population.
Cette phase de concertation vous permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la commune de Chevregny.



OÙ ET COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

En consultant les documents mis à disposition des habitants au fur et à mesure de l'avancement des études :



EN MAIRIE

aux jours et heures d'ouverture du public



SUR LE SITE INTERNET

www.geogram.fr
(onglet CONCERTATION)

Calendrier prévisionnel



Diagnostic territorial



PADD
Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables



Règlement
et
zonage



Validation
par les élus



Consultation
des Personnes
Publiques
Associées



Enquête
publique



Approbation
du PLU

PHASE D'ÉTUDE

(en concertation avec la population)

PHASE DE CONSULTATION

2026 – 2028

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Le PLU est un document qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet politique global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire concerné.

LA COMMUNE DE CHEVREGNY A DÉCIDÉ D'ÉLABORER UN PLU NOTAMMENT POUR :

- ✓ Définir de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain ;
- ✓ Intégrer l'ensemble des projets d'aménagement intéressant la commune dans le respect des objectifs de développement durable et de sobriété foncière ;
- ✓ Se doter pour la commune d'un document global prospectif ;
- ✓ Préserver le cadre de vie des habitants et valoriser le patrimoine communal.

Construisons ensemble l'avenir de Chevregny !



INFORMEZ-VOUS



PARTICIPEZ



DONNEZ VOTRE AVIS

